
VISA

VOTI Détection inc.

L'Autorité des marchés financiers octroie son visa pour le prospectus simplifié provisoire de l'émetteur susmentionné daté du 23 septembre 2019 (le « prospectus provisoire »).

En outre, le présent visa fait foi du visa du prospectus provisoire de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le prospectus provisoire a été déposé en vertu du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 en **Colombie-Britannique**, en **Alberta**, en **Saskatchewan**, au **Manitoba**, au **Nouveau-Brunswick**, en **Nouvelle-Écosse**, à **l'Île-du-Prince-Édouard** et à **Terre-Neuve et Labrador**. Le visa du prospectus provisoire est réputé octroyé par l'autorité de chacun de ces territoires lorsque les conditions prévues par le Règlement sont réunies.

Le 23 septembre 2019

(s) *Patrick Théorêt*

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

SEDAR N° 2969076
DÉCISION N° 2019-FS-0110

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337

numéro sans frais : 877.525.0337
téléc. : 418.525.9512

800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337

numéro sans frais : 877.525.0337
téléc. : 514.873.3090